

Séance du 15 Janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'ASSAC, sous la Présidence de Madame Myriam VIGROUX, Maire.

Myriam VIGROUX, Aline MALATERRE Christophe SERRES, Alexandra PIZZETTA, Pascal DELBES, Josiane DELMAS, Dominique FAGES, Benoît VAN GAVER

Absents excusés : Lucie ANGLES-MARTY (pouvoir à Benoit VAN GAVER), Jérôme CORSO (pouvoir à Dominique FAGES), Stéphane TROJANSKI

Monsieur Benoit VAN GAVER a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 Décembre 2024

Approbation à l'unanimité.

OBJET : Travaux aménagement cimetière – Demandes de subventions

Madame le maire présente les travaux d'aménagement au cimetière :

D'une part, il s'agit de mettre en place un brise-vue sur la partie sud du cimetière pour couper la visibilité avec le logement de l'ancien presbytère.

Le devis de l'entreprise « BB Métal création » s'élève à 10 000.00 € HT.

D'autre part, les allées du cimetière sont actuellement recouvertes de gravillon ce qui rend impossible l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le projet présenté consiste à mettre de l'enrobé sur les principales allées du cimetière et permettre ainsi une meilleure circulation.

Une visite de terrain avec l'entreprise « Robert 3T » ayant eu lieu pour répondre aux différentes questions soulevées en réunion, le projet revu et affiné est présenté.

Le devis de l'entreprise Robert 3T s'élève à 21 163.00 € HT

Le plan de financement pour le projet global est le suivant :

| Financier | Montant Dépense Subventionnable HT | Taux | Montant prévisionnel de subvention HT |
|----------------------------------|------------------------------------|------|---------------------------------------|
| Etat DETR | 31 163.00 | 50% | 15 581.50 |
| Département FDT | 31 163.00 | 15% | 4 674.45 |
| SOUS-TOTAL | | | 20 255.95 |
| Autofinancement | | 35% | 10 907.50 |
| COUT TOTAL DE L'OPERATION | | | 31 163.00 |

Ainsi après en avoir délibéré à 9 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide :

- De valider le plan de financement proposé,
- D'inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget 2025

- D'autoriser Madame le Maire à faire les demandes de subvention et signer tout document afférant à cette opération.

OBJET : Pacte territorial France Rénov'

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Val 81 a conduit une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du villefranchois de décembre 2013 au 31 décembre 2018.

L'ANAH a récemment fait évoluer les dispositifs en matière d'accompagnement des ménages (aides aux travaux) et de contractualisation avec les territoires. En effet, les OPAH disparaissent au profit d'une nouvelle forme de contractualisation à compter du 1^{er} janvier 2025 : le PIG – Pacte Territorial France Rénov'.

Ce nouveau programme qui peut être contractualisé avec les EPCI ou les Départements comporte 3 volets d'intervention suivants :

- Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
- Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus ;
- Accompagnement (volet facultatif) : missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

Le Conseil Départemental du Tarn n'a pas souhaité s'engager dans la contractualisation avec l'ANAH d'un Pacte Territorial couvrant l'intégralité du territoire départemental, laissant ainsi aux EPCI le choix de s'organiser. De ce fait, la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV), la Communauté de Communes Centre Tarn et la Communauté de Communes Val 81 ont engagé une réflexion permettant d'envisager la signature avec l'ANAH, d'un Pacte territorial France Rénov', commun aux 3 intercommunalités, afin de mutualiser les coûts.

Ce service serait mutualisé entre la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV), la Communauté de Communes Centre Tarn et la Communauté de Communes Val 81. Il serait confié à la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des 3 volets dans le cadre d'une convention de mandat tripartite, ce qui permettrait à la CCMAV de constituer une équipe dédiée.

La convention relative au Pacte Territorial France Rénov' porte engagement sur 3 ans renouvelable 2 fois un an.

Pour que la Communauté de Communes Val 81 s'engage dans un pacte territorial conduit en partenariat avec les 2 intercommunalités précitées, une participation financière des communes est nécessaire.

De ce fait, il a été proposé au Conseil Communautaire qui s'est réuni le 10 décembre de répartir le reste à charge de la Communauté de Communes Val 81 avec les communes membres selon les modalités suivantes :

- Pour les volets 1 et 2 : 100% pris en charge par les communes au prorata de la population ;
- Pour le volet 3 : 100% pris en charge par VAL 81.

Le Conseil Communautaire de la CCVAL81 a ensuite décidé par délibération, de s'engager en partenariat avec la CC des Monts d'Alban et du Villefranchois ainsi que la CC Centre Tarn dans un Pacte Territorial France Rénov', sous réserve de délibérations concordantes de l'ensemble des communes du périmètre VAL 81 pour la prise en charge des volets 1 et 2 par les communes.

Le Pacte territorial France Rénov'est un dispositif d'accompagnement renforcé de l'ANAH qui permettra aux propriétaires occupants ou bailleurs d'avoir des aides financières aux travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation à la perte d'autonomie. La signature d'un pacte territorial permettra de conduire une politique d'amélioration de l'habitat privé dans nos communes rurales pour le maintien de la population.

Suite à cet exposé, Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de participer au financement des volets 1 et 2 au prorata de la population afin que la Communauté de Communes signe le Pacte Territorial France Rénov' en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV) et la Communauté de Communes Centre Tarn ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec la CC VAL 81 une convention relative au financement du Pacte Territorial France Rénov' sur toute la durée du Pacte Territorial et de prévoir les crédits nécessaires au budget ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'ensemble des propositions du Maire ;
- décide en conséquence, de participer au financement des volets 1 et 2 au prorata de la population afin que la Communauté de Communes Val 81 signe le Pacte Territorial France Rénov' en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (CCMAV) et la Communauté de Communes Centre Tarn ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer avec la CCVAL 81 une convention relative au financement du Pacte Territorial France Rénov' ;
- inscrira les crédits nécessaires au budget.

Fin de séance : 21 heures

Le maire,
Myriam VIGROUX

Le secrétaire,
Benoit VAN GAVER